

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1979)
Heft: 506

Artikel: Entraide pénale : au nom du terrorisme, du fisc et de l'Europe
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016556>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Au nom du terrorisme, du fisc et de l'Europe

Débat exemplaire au Conseil national à propos de la loi sur l'entraide en matière pénale. Exemple d'un climat à vrai dire presque insupportable.

Voyez d'abord les députés, encouragés par la "droite", prendre des gants pour traiter de la criminalité économique internationale. On chipotte sur les alinéas. On déclare irrecevables les demandes d'entraide pour "des actes tendant exclusivement à réduire les recettes fiscales", tout en maintenant une exception "si la procédure visait une escroquerie en matière fiscale ou un faux dans les titres commis en connexion avec celle-ci". Les spécialistes en délits fiscaux s'y retrouveront certainement! Toile de fond: la défense tous azimuts de ce qu'il est convenu de tenir pour les intérêts supérieurs des banques et des industries (pas question de se donner des armes véritables pour que la Suisse cesse d'être un abri complaisant pour les capitaux en fuite des pays pauvres).

Et voyez ensuite les députés abandonner toute nuance lorsqu'il est question de terroristes et de terrorisme. Thème à la mode qui justifie les évocations les plus apocalyptiques: on n'a pas assez de mots pour dépeindre la Suisse, la petite Suisse, perdue dans un entrelacs de réseaux terroristes, tous plus criminels les uns que les autres.

Cette extrême discrétion d'un côté, les crimes économiques, cette surenchère de l'autre, les actes terroristes (si condamnables soient-ils, faut-il le préciser), ce climat plus qu'ambigu laisse mal augurer les débats que provoquera l'examen de la "Convention européenne pour la répression du terrorisme": comment dans ces conditions, apprécier sereinement l'un des enjeux, entre autres, de ce texte, une certaine conception du droit d'asile, rien moins.

NB. Rappel. Avez-vous eu sous les yeux le texte

de la convention contre le terrorisme? Ecoutez le préambule et ses amalgames significatifs:

"Les Etats membres du Conseil de l'Europe, signataires de la présente convention, *considérant que le but du Conseil de l'Europe est de réaliser une union plus étroite entre ses membres*, conscients de l'inquiétude croissante causée par la multiplication des actes de terrorisme, souhaitant que des mesures efficaces soient prises pour que les auteurs de tels actes n'échappent pas à la poursuite et au châtement, convaincus que l'extradition est un moyen particulièrement efficace de parvenir à ce résultat, sont convenus de ce qui suit...

Et le ton est donné dans l'article premier qui vaut également quelques lignes de citation:

"Pour les besoins de l'extradition entre Etats contractants, aucune infraction mentionnée ci-après ne sera considérée comme une infraction politique, comme une infraction connexe à une infraction politique ou comme une infraction inspirée par des mobiles politiques: a) les infractions commises dans le champ d'application de la Convention pour la répression de la capture illicite d'aéronefs, signée à La Haye, le 16 décembre 1970; b) les infractions commises dans le champ d'application de la convention pour la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile, signée à Montréal le 23 septembre 1971; c) les infractions graves constituées par une attaque contre la vie, l'intégrité corporelle ou la liberté des personnes ayant droit à une protection internationale, y compris les agents diplomatiques; d) les infractions comportant l'enlèvement, la prise d'otage ou la séquestration arbitraire; e) les infractions comportant l'utilisation de bombes, grenades, fusées, armes à feu automatiques, ou de lettres ou colis piégés dans la mesure où cette utilisation présente un danger pour les personnes; f) la tentative de commettre une des infractions précitées... etc, etc, sur une dizaine d'articles de la même eau.

L'Europe des prisons

On a beaucoup entendu, pendant ces fameux débats sur la loi d'entraide en matière pénale, le socialiste vaudois Gilbert Baechtold. Quelques reflets de l'une de ses interventions qui donneront peut-être une idée de la façon dont le Parlement procède pour se déterminer sur un objet délicat. Voici donc l'avocat lausannois exprimant son point de vue général sur ce projet de loi:

"(...) Cette loi très importante est le fruit de diverses inspirations. La première, c'est la grande idée de la lutte contre la délinquance et le

POINT DE VUE

Alors, ce milliard, ça vient ou quoi?

Qui va trinquer?

Les mêmes. Toujours les mêmes. Forcément. Question idiote.

Ce serait d'ailleurs déjà une raison *plus que suffisante*, pour tous les parlementaires qui se piquent de faire dans le social, d'engager féroce le combat.

Mais peut-on encore attendre autre chose que de vains borborygmes de cette tuyauterie en circuit fermé qu'est le Parlement? Bon. Je cause d'énergie.

La chienlit arrive à grands pas.

Pas forcément la chienlit spectaculaire, avec attaques de pompistes et jeunes dames qui baissent le slip pour un bidon d'essence. (C'est déjà si courant aux Etats-Unis que leurs journaux n'en parlent même plus...) Non, les coincements et les grincements habituels, les factures de chauffage, l'inflation et tout le saint-frusquin sinistre qui l'accompagne. Les injustices systématiques, la pagaille, la grogne, les mesures policières. Bref.